



**Collège Eugène NONNON**

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : [9730130d@ac-guyane.fr](mailto:9730130d@ac-guyane.fr)

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 4 FEVRIER 2016**

La présidente Madame JACOBS ouvre la séance à 17H20 et remercie les membres présents.

Le quorum est atteint : 15 votants présents.

Mme MOURIN est désignée secrétaire de séance.

La présidente présente l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2015 ;
2. Principes d'utilisation de la dotation globale horaire 2016/2017 ;
3. Expérimentation du choix donné à la famille sur la décision d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> ;
4. Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2015 ;
5. Protocole de mise à disposition des salariés en contrat aidé ;
6. Informations diverses ;
7. Questions diverses.

La Présidente met au vote l'ordre du jour.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19/11/2015 :**

Mme JACOBS demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal. Il n'y en pas. L'adoption du procès-verbal est mise au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	14	0	1

Le procès-verbal du 19/11/2015 est adopté à la majorité des membres présents.

**2. Principes d'utilisation de la dotation globale horaire 2016/2017 :**

Mme JACOBS informe qu'elle n'a pas pu joindre le document à la convocation car les délais ont été trop courts. La réunion bilatérale avec le Rectorat ayant eu lieu le mardi 26 janvier 2016 et la DGH n'ayant été validée qu'en début de semaine.

La Présidente présente le document de répartition de la DGH 2016/2017. Il s'agit de faire remonter les propositions de suppression et/ou d'ouverture de postes. Elle informe que la Commission Permanente, qui s'est réunie le 4 février 2016 au matin, a émis un avis favorable sur la répartition proposée.

Arrivée de M. ACHILLE à 17h27.

La DGH 2016/2017 est de 984 Heures. Elle est accordée en HP et HSA. Soit 920 HP et 64 HSA. En septembre 2016, le collège sera en REP+. Un temps pour la concertation sera accordé aux enseignants. De ce fait les HP seront pondérées à la rentrée de 1,1. 920 HP = 836 HP devant élèves et 84 H de pondération pour la concertation.

Il n'y aura pas de pondération pour les professeurs documentalistes.

Il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> projection pour faire des suggestions concernant la répartition des 836HP et des 64 HSA.

Mme JACOBS informe les membres du conseil d'administration que les 61H pour la constitution des groupes en SVT, technologie et physique/chimie n'ont toujours pas été attribuées. Ces heures sont nécessaires car la configuration des salles spécifiques ne permet pas d'accueillir une classe entière.

La proposition de répartition actuelle ne tient pas compte des groupes pour les disciplines scientifiques.

La présidente rappelle que la réforme s'appliquera à la rentrée prochaine.

- Un coordonnateur REP+ : 26H
  - Un professeur référent réussite scolaire : 18H
  - Un professeur classe spécifique ULIS : 21H
  - Un professeur classe spécifique UPE2A NSA : 21H
- Soit un total de 86H pour l'enseignement spécifique

Le latin : 1h en 5<sup>ème</sup>, 2h en 4<sup>ème</sup> et 2h en 3<sup>ème</sup>. L'enseignement du latin sera adossé à un E.P.I langues et cultures de l'antiquité. Mme JACOBS précise que le collège n'aura plus besoin d'un professeur en lettres classiques à la rentrée de septembre 2016.

Les élèves de 5<sup>ème</sup> auront un enseignement d'une deuxième LVE. L'enseignement bilangue de continuité sera assuré en espagnol, portugais en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. La création d'un poste en espagnol est demandée.

En EPS, en raison d'un manque d'installations sportives et du problème du temps de transport pour se rendre sur les infrastructures, le temps sera globalisé pour les niveaux 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du cycle 4. Il y aura 2 séances de 2h pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 1 séance de 2h pour les élèves de 4<sup>ème</sup>.

Les moyens n'étant pas encore accordés, les élèves resteront en classe entière pour les cours de SVT, technologie et physique/chimie. Les groupes seront constitués une fois les 61h allouées.

La dotation horaire supplémentaire a été répartie en fonction des besoins et des projets.

M. ACHILLE, représentant des parents d'élèves, demande si 12h de français suffisent pour les UPE2A. Mme JACOBS répond que cela suffit car ce sont des moments pendant lesquels les élèves sont sortis de leur classe et pris en petits groupes pour favoriser et améliorer la maîtrise de la langue française.

La Présidente propose la suppression du poste de lettres classiques et la création d'un poste de lettres modernes. La politique de l'établissement étant d'implanter des HP dans le collège.

M. ZEBUS demande des explications pour les cours de SVT, technologie et physique/chimie. Mme JACOBS répond qu'il y aura une division de 3<sup>ème</sup> en moins l'année prochaine et que les heures dans les disciplines scientifiques ont diminué. 1,5H par discipline et par niveau → soit 4,5H au total. Actuellement, un professeur de technologie assure un complément de service dans un autre établissement. Les besoins étant moindres l'année prochaine, Mme JACOBS propose la suppression d'un poste de technologie.

Les compléments de service donné (CSD) seront ajustés plus tard en fonction des groupes et des BMP.

M. ZEBUS demande si la rentrée se fera sur la décision du mois de mai 2016. Mme JACOBS rappelle qu'on ne peut affecter un BMP qu'à titre provisoire.

M. PARIS demande des explications concernant l'EPS car les élèves auront 27h/semaine au lieu de 26h/semaine en 5<sup>ème</sup> et les élèves de 4<sup>ème</sup> auront 25h/semaine au lieu des 26h/semaine. La Présidente répond que cela ne posera pas de problème car les élèves auront eu le nombre d'heures prévues en EPS à l'issue du cycle 4.

M. ZEBUS demande si le total se fait sur la fin du cycle et s'il n'y a des préconisations. Mme JACOBS répond que normalement les élèves doivent avoir 3h d'EPS en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> mais qu'en raison des problèmes de transport le temps a été globalisé. Le cycle 4 allant de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, il est possible de globaliser les heures.

M. ACHILLE demande si cela dépend des installations sportives disponibles. Mme JACOBS répond par l'affirmative. En ce moment, 3 sessions de stage VTT ont débuté pour les élèves de 4<sup>ème</sup> au lycée de Balata. La 1<sup>ère</sup> session a été annulée en raison d'un problème de sécurité ; elle sera reportée à une date ultérieure.

La présidente demande aux membres du conseil d'administration si les principes d'utilisation de la DGH 2016/2017 en tenant compte des 2 suppressions et des 2 créations est approuvée.

- 2 suppressions de poste : lettres classiques et technologie
- 2 créations de poste : lettres modernes et espagnol

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
16	15	0	1

**Les principes d'utilisation de la DGH 2016/2017, notamment la suppression de 2 postes (lettres classiques et technologie) et la création de 2 postes (lettres modernes et espagnol) sont approuvés à la majorité des membres présents.**

### **3. Expérimentation du choix donné à la famille sur la décision d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> :**

Document joint à la convocation → annexe 1

Cette expérimentation est en cours depuis 2013. A partir de la rentrée 2016, le dernier mot sera donné à la famille concernant la décision d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>. Il s'agira de renforcer le dialogue avec les familles et les équipes pédagogiques et d'impliquer davantage les élèves dans le choix de leur orientation.

Actuellement, les familles émettent un vœu d'orientation. Si la décision du conseil de classe est conforme au vœu de la famille, la demande est validée. En cas de désaccord, à l'issue d'un entretien avec l'élève et sa famille, le chef d'établissement prend une décision finale qui peut être conforme à celle du conseil de classe ou de la famille. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision.

Avec l'expérimentation, il n'y aura plus d'appel. En cas de désaccord, un entretien aura lieu avec le chef d'établissement, le professeur principal, la famille et l'élève. De plus, l'élève et sa famille auront un entretien avec le conseiller d'orientation psychologue (COPSY). Puis le chef d'établissement prendra une décision conforme au souhait de la famille.

M. ACHILLE n'est pas convaincu que toutes les familles soient capables de choisir l'orientation la plus favorable pour leur enfant. Il risque d'y avoir une augmentation des élèves en 2<sup>nde</sup> GT.

Mme JACOBS dit que tout un processus est mis en place dès le début d'entrée en classe de 3<sup>ème</sup> → visites d'établissements, réunion de parents, stage en milieu professionnel, JPO, entretien avec le Copsy, séances d'informations au CDI ...

M. ACHILLE est favorable pour associer et impliquer davantage les parents dans le choix de la décision mais pas pour qu'ils aient le dernier mot car certains enfants sont mal orientés.

Mme JACOBS rappelle que l'orientation n'est pas une décision d'affectation.

M. ZEBUS demande ce qui est fait lorsqu'un élève n'est pas affecté en juin. La Principale dit qu'il y a un 2<sup>nd</sup> tour au mois de juillet et un réajustement en fonction des places disponibles dans les établissements à la rentrée de septembre. En cas de non affectation, le redoublement est proposé à l'élève.

Mme JACOBS demande l'avis des membres du conseil d'administration concernant cette expérimentation au collège NONNON.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
16	13	0	3

**La participation du collège à l'expérimentation du choix donné à la famille sur la décision d'orientation en fin de troisième est approuvée à la majorité des membres présents.**

#### **4. Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2015 :**

Plus d'élèves sont concernés par rapport à 2014 : 63 élèves soit une augmentation de 141% → Annexe 2

Beaucoup plus d'élèves ont mangé à la cantine.

M. ZEBUS demande quelle règle est appliquée en cas de besoin. M. CLOTILDE répond qu'il faut faire remonter les besoins.

M. SAINT-GEORGES demande si une limite existe.

En fonction des besoins réels après enquête avec l'assistante sociale, une demande d'aide est formulée. Le fonds social est attribué par le Rectorat à partir du constat de rentrée.

Cette année, 54,3% d'élèves sont en situation sociale défavorisée.

2014/2015 : 62% d'élèves en situation sociale défavorisée.

Départ de Mme PINDARD à 18h10.

On constate une hausse entre 2007 et 2014 : de 17% à 62%

M. LIPPENOO demande si une enveloppe est attribuée. M. CLOTILDE répond par l'affirmative. Mme JACOBS informe que certaines familles ne réclament pas l'aide du fonds social malgré leurs difficultés.

M. LIPPENOO demande pourquoi cela a augmenté. M. CLOTILDE répond que l'assistante sociale demande des devis aux familles et qu'en fonction des devis le fonds social participe.

M. SAINT-GEORGES demande s'il y a des répercussions sur le travail scolaire. M. VELLY répond qu'il est difficile de le savoir car l'attribution est anonyme sauf pour l'assistante sociale.

Mme JACOBS informe que tous les mardis les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépro déjeunent dans les lycées professionnels où ils sont en stage. Cela est pris en charge par l'établissement.

M. SAINT-GEORGES est d'accord pour aider les familles dans le besoin.



**5. Protocole de mise à disposition de salarié en contrat aidé :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le collège ne peut plus embaucher de personnels. Le lycée professionnel MICHOTTE devient l'employeur. De ce fait, il est chargé de mettre à disposition des contrats aidés en fonction des besoins de l'établissement et de procéder aux opérations administratives et comptables de ces contrats.

Le collège continuera de procéder aux entretiens d'embauche pour retenir la meilleure candidature. Le chef d'établissement exerce l'autorité fonctionnelle sur les salariés mis à sa disposition

Mme JACOBS dit que le collège employait 19 CUI dont 10 en dehors de l'établissement et que cela générait beaucoup de travail notamment pour établir les fiches de paye.

M. CLOTILDE informe que le collège était souvent en difficulté de trésorerie en raison des rémunérations qui n'étaient pas versées en temps voulu par le Rectorat.

M. ACHILLE trouve que le CUI ne répond pas aux besoins des établissements.

M. PARIS demande qui se chargera du recrutement de ces contrats aidés. Mme JACOBS assure que le recrutement sera fait par le collège. La prise en charge administrative et financière sera faite par une seule agence comptable.

Sortie de M. ZEBUS à 18h45.

La Présidente demande si les membres approuvent le protocole de mise à disposition de salariés en contrat aidé.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
14	13	0	1

**L'autorisation de signer le protocole de mise à disposition de salariés en contrat aidé est accordée à la Principale à la majorité des membres présents.**

**6. Informations diverses :**

Le collège sera ouvert les 18 et 19 février 2016 pour les permanences.

**7. Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 18h50.

La secrétaire de séance



Brigitte MOURIN

La Présidente



Marie-Hélène JACOBS